



Afghanistan

(République islamique
d'Afghanistan)

Superficie: 652'225 km²

Population: 28,8 millions (2004)

Déplacés internes: 150'000 à 200'000 (2004). Dont 125'000 au sud du pays (surtout nomades kouchis et pach-touns). Causes majeures: sécheresses répétées et climat d'insécurité dans une bonne partie du pays.

Indépendance: 1919 (de la Grande-Bretagne).

Fête nationale: 18 août.

Constitution: du 26 janvier 2004.

PIB par habitant: 259 CHF (estimation de 2005; sans la culture d'opium et le trafic de drogue).

Devise: 1 afghani (Af) = 100 puli. 1 CHF = 33 afghani (juillet 2005).

Pauvreté: 53 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté fixé à 1.30 CHF par jour.

Langues nationales: Langues officielles: dari (50 %), pachtou (40 %); ouzbek (5 %) et quantité d'autres langues ou dialectes.

Religions: Musulmans: 99 % (sunnites: 80 %, chiites: 19 %), autres: 1 %.

Groupe ethniques: Pachtou (40 %), Tadjiks (25 %), Hazaras (15 %), Ouzbeks (5 %); autres: Aïmaks, Nouristanis, Baloutches, Turkmènes.

Forme étatique: République islamique depuis 2004.

Unités administratives: 34 provinces (Velayat).

Droit de vote: Droit de vote universel dès 18 ans.

Chef du gouvernement: Hamid Karzaï, président du gouvernement transitoire (par intérim depuis le 22 décembre 2001, confirmé par l'élection présidentielle du 9 octobre 2004).

Parlement: Aucune assemblée parlementaire pour le moment. Le gouvernement est habilité, jusqu'à la constitution d'un nouveau parlement, à promulguer par décret les nouvelles lois. Selon la Constitution, l'Assemblée nationale comprend l'Assemblée du peuple, élue au suffrage direct, et l'Assemblée des anciens, désignée par le président et par les conseils de province.

Elections: Les élections du nouveau Parlement ont été régulièrement ajournées pour des raisons de sécurité. Elles sont actuellement fixées au 18 septembre 2005.

Partis: En mai 2005, 60 partis politiques étaient enregistrés pour les élections parlementaires. Des partis illégaux de moindre importance, souvent formés d'anciens talibans et luttant contre le gouvernement, sont signalés ponctuellement.

Ordre judiciaire: La plus haute instance est la Cour suprême, dont dépendent les cours d'appel ainsi que les tribunaux de district. Dans certaines parties du pays, les tribunaux appliquent encore le droit traditionnel, basé essentiellement sur la charia.

Service militaire: Dès 22 ans en théorie. Il n'existe toutefois pas de conscription obligatoire, faute d'un réel pouvoir central.

Chronique: Le processus de reconstruction politique de l'Afghanistan après la chute des Talibans en 2001 progresse plus lentement que prévu. Le gouvernement n'est pas parvenu à consolider son pouvoir au-delà de Kaboul. Dans les provinces les seigneurs de la guerre locaux ainsi que les gouverneurs possèdent toujours leurs propres milices. Les frappes militaires des troupes américaines, dirigées contre des cachettes supposées des terroristes, ont tué des dizaines de civils au premier semestre 2005. Autre bévée, les allégations de profanation du Coran dans la base militaire américaine de Guantánamo en mai 2005 ont embrasé les esprits contre les troupes étrangères et les représentants des œuvres d'entraide. Des agences des Nations Unies et des



Source: FAZ

ONG ont été contraintes de suspendre – au moins brièvement – leurs activités dans certaines régions, tant l'insécurité est grande. Les revenus tirés de la production d'opium contribuent aujourd'hui à 60 % du produit intérieur brut. C'est d'ailleurs un secret de Polichinelle que des collaborateurs haut placés du ministère de la lutte antidrogue sont impliqués dans la culture du pavot et dans le trafic de drogue. Ajoutons que l'Afghanistan vit en 2005 l'été le plus meurtrier depuis la chute des Talibans il y a trois ans et demi. D'avril à juin, 45 soldats américains et des centaines de représentants des forces de sécurité ou de civils afghans ont péri dans les affrontements avec les Talibans. Ceux-ci ont déjà menacé de commettre des attentats et des actes de violence pendant les élections parlementaires de septembre 2005.

Situation des femmes: Alors même que selon la nouvelle Constitution les femmes afghanes ont les mêmes droits et les mêmes devoirs que les hommes, elles sont quotidiennement victimes de mauvais traitements, d'enlèvements, de crimes d'honneur, de viols et de mariages forcés. Les unions sont souvent arrangées pour aplanir les conflits entre familles ou tribus. Les femmes se marient généralement avant 16 ans. Elles ont rarement accès à la justice, ou sont discriminées par les tribunaux. En effet les juges sont peu formés, voire pas du tout, et se réfèrent souvent au droit traditionnel qui défavorise systématiquement les femmes par rapport aux hommes. Ainsi le code civil prescrit la lapidation en cas d'adultère. En outre, les instances étatiques poursuivent comme criminelles les femmes qui s'enfuient pour échapper à ce climat d'oppression.

Situation des droits de l'homme: Les rapports relatifs aux droits de l'homme montrent que la situation reste mauvaise. Les exécutions extrajudiciaires et la torture sont monnaie courante dans les prisons d'Etat. Les violations des droits de l'homme sont rarement, sinon jamais punies. La peine de mort est inscrite dans la Constitution. L'arbitraire et la corruption règnent dans les jugements rendus. En outre les entreprises militaires privées sur lesquelles s'appuient les Etats-Unis dans leur guerre contre le terrorisme profitent du vide judiciaire pour s'en prendre de leur propre autorité aux prétendus terroristes. Le gouvernement n'a pas les moyens de faire respecter les droits fondamentaux garantis par la Constitution. Dans les zones rurales notamment (à commencer par les provinces du Badakhshan, de Takhar, de Balkh et de Faryab), la population est tenue de se plier à la volonté du gouverneur ou des seigneurs de la guerre locaux et de leurs milices privées. Pendant les élections présidentielles, les milices locales ont obtenu sous la menace que les habitants de diverses provinces votent pour leur candidat. Dans les provinces de Khost et Balkh, les milices des gouverneurs ont confisqué arbitrairement leurs terres à des paysans en début d'année. On constate dans tout le pays une recrudescence d'attentats et d'enlèvements dirigés contre les manifestations électorales, les candidats en lice et leurs assesseurs. De même des civils collaborant avec les Américains, p. ex. des chauffeurs de camion ou du personnel local d'entreprises ou organisations d'entraide, ont trouvé la mort lors d'attentats. Enfin, des membres du clergé favorables au gouvernement ont été assassinés ces derniers mois. Le travail des enfants est par ailleurs très répandu en Afghanistan.

Au sud et à l'est du pays, les groupes hostiles au gouvernement et les troupes américaines vivent en état de guerre. La population civile fait les frais de cette situation, puisque les droits de l'homme les plus élémentaires y sont constamment bafoués.

Minorités: Les interactions entre la bonne cinquantaine d'ethnies que compte l'Afghanistan se sont améliorées. C'est ainsi que des Pachtouns, des Hazaras et des candidats issus d'autres ethnies ont pu se présenter lors des élections présidentielles de novembre 2004. Des heurts interethniques se produisent cependant encore. Selon la Constitution l'islam est la religion d'Etat. On signale également des discriminations, des problèmes d'intégration et, parfois aussi, des agressions physiques contre des personnes ayant d'autres convictions religieuses. Ajoutons que l'Afghanistan ne reconnaît ni ne tolère les minorités sexuelles.

Demandes d'asile en Suisse: janvier à juin 2005: 134 nouvelles demandes; octroi de l'asile dans 26 cas; 110 cas de rejet; 12 non-entrées en matière; 18 cas réglés différemment; total des procédures d'asile en cours (jour de référence: 30 juin 2005): 1257.

Sources: CIA World Factbook 2005; www.ecoi.net; FAST Updates, Afghanistan, 2004/05; Fischer Weltalmanach 2005; U.S. Department of State Country Reports on Human Rights Practices 2004; UNDP, Afghanistan's first National Human Development Report 2004; diverses publications de l'OSAR.

